



## Changement de statut étudiant à salarié avec un diplôme étranger

Par **MBS86**, le **04/08/2011** à **18:46**

Bonjour a tous,

Je voudrais vous remercier pour ce forum.

J'ai fait mes études d'ingénieur en Allemagne, et j'ai fait un échange en France de 1 an. Maintenant j'ai un CDS étudiant.

Avec les nouvelles démarches pour l'immigration, est-il toujours possible de faire un changement de statut étudiant-salarié avec un diplôme (BAC+5) pris en Allemagne ?

En cas de refus de la DDTE, j'aurais le droit de garder mon CDS étudiant ?

Je vous remercie d'avance !!

Par **nyara**, le **25/04/2013** à **22:22**

est-ce que tu peux me donner des nouvelles de comment tu as fait? as-tu pu résoudre ton problème car je suis dans la même situation

Par **Calou0**, le **29/04/2013** à **19:01**

Bonjour,

Pour ne pas avoir d'ennuis lors de votre changement de statut, il vous faut obtenir préalablement un diplôme équivalent au Master 2 en France.

Le diplôme allemand ne sera pas suffisant.

Par mesure de sécurité, je vous conseillerais donc de repasser un Master en France avant de tenter un changement de statut.

Bien cordialement,

Pascale LAPORTE  
Avocat à la Cour

1 Place du Général Leclerc  
94160 SAINT MANDE  
Tél : 01 43 98 95 32  
Fax : 01 43 98 15 95